

09/11/18

## Les Portes du Tarn : le village des entreprises

*Situé en bordure de l'A68, à Saint-Sulpice, à la jonction du Tarn et de la Haute-Garonne, sur 198 hectares, le parc d'activités « Les Portes du Tarn » est un espace adapté à la vocation et aux exigences des filières industrielles métropolitaines.*

Pensé comme un quartier urbain, les Portes du Tarn se composent de lieux de vie et d'espaces de travail, afin de répondre aux nouvelles attentes de la population, tout en proposant aux entreprises ciblées, une offre qualitative de dimension métropolitaine. Une attention particulière est apportée à l'espace paysager, afin d'inscrire de manière harmonieuse le parc d'activités dans son environnement (parc public, aire de pique-nique, parcours sportifs et pédagogiques, vignes, cultures...). Si l'espace reste partagé entre activités tertiaires, culturelles, agricoles, touristiques et de loisirs, la priorité sera donnée à l'industrie.

Ce sont au total 126 hectares qui doivent être commercialisés en lots de 2 à 30 hectares. Outre le foncier, le parc d'activités proposera également de l'immobilier d'entreprise ainsi que des services. Projet innovant et soucieux de l'environnement, le parc d'activités « Les Portes du Tarn » intègre dans sa conception les principes de

l'écologie industrielle. En choisissant ce mode de « gouvernance intégrée », le parc d'activités optimise ainsi la gestion des entreprises tout en réduisant l'impact des activités sur l'environnement.

A ce jour, seule la coopérative viticole Vinovale s'est déjà installée. Le pétrolier Total et l'entreprise auvergnate Sighor doivent y créer en partenariat une aire de service autoroutière avec une station et deux restaurants (Léo Resto et Courtepaille). Par ailleurs, l'enquête publique préalable à la création de la plateforme logistique Terra 2 (2 500 m<sup>2</sup> de bureaux et 67 000 m<sup>2</sup> d'entrepôts destinés à la location) vient de se terminer fin octobre. Projet lancé en 2005 par le département du Tarn, le parc d'activités agglomère aujourd'hui quatre collectivités qui doivent en assurer la gouvernance : les départements du Tarn et de Haute-Garonne, les communautés de communes du Val d'Aigo et de Tarn-Agout.

